

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/162

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnetchy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres absents (15) :

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LÉONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre ayant donné procuration (11) :

SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/162 : **Portant modification cession terrain Vallée d'Hérie au profit de la société Qarson**

Monsieur le Vice-Président expose :

Par délibération n°2019-132 du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire autorisait la vente de 14Ha65a05ca situés ZAC Vallée d'Hérie à Caudry au profit de la société Qarson au prix de 3€/m² pour un total de 439 515 € pour la réalisation de leur projet d'implantation de centre de reconditionnement.

Aussi, pour donner suite aux différentes études et à l'avancement du projet de la société, un nouveau bornage a été réalisé afin d'externaliser, de l'assiette foncière allouée au projet, le « riot des morts » longeant la parcelle ainsi qu'un chemin piéton utilisé pour la maintenance du bassin de rétention de la zone, en bordure Est du projet.

De ce fait, la cession porte donc, dans un premier temps, sur la parcelle A 932 d'une superficie de 9Ha41a88ca au prix de 3€/m² soit une transaction de 282 564 € pour la réalisation du projet de construction d'un centre de reconditionnement de véhicules, assimilée à une activité industrielle, plateforme logistique, stockage de véhicule, siège social et administratif, centre d'appels.

Une promesse de vente sera signée pour la cession, dans un second temps, des parcelles A 937, 938, 939, 940 et 941 pour une superficie de 4Ha98a93ca, toujours à un prix de 3€/m² soit une transaction à hauteur de 149 679 €, dans les conditions :

- Durée de validité 24 mois
- Pour l'extension de l'espace de stockage de véhicules.

Monsieur le Vice-Président précise :

Il est nécessaire de signifier que la société, pour la bonne réalisation de son projet, a créé une nouvelle entité nommée QCENTER qui sera officiellement acquéreur.

De plus, aux vues des investigations menées par la CA2C, de l'accompagnement, du temps et du travail effectué pour faciliter l'implantation de l'entreprise, ce compromis intégrera également une clause stipulant que dans l'éventualité où l'acquisition n'irait pas à son terme, la société serait redevable envers la CA2C d'indemnités à hauteur de 200 000€.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser les modifications de conditions de cession sus-énumérées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette cession.**

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 décembre 2020 et de la publication le
21 décembre 2020

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

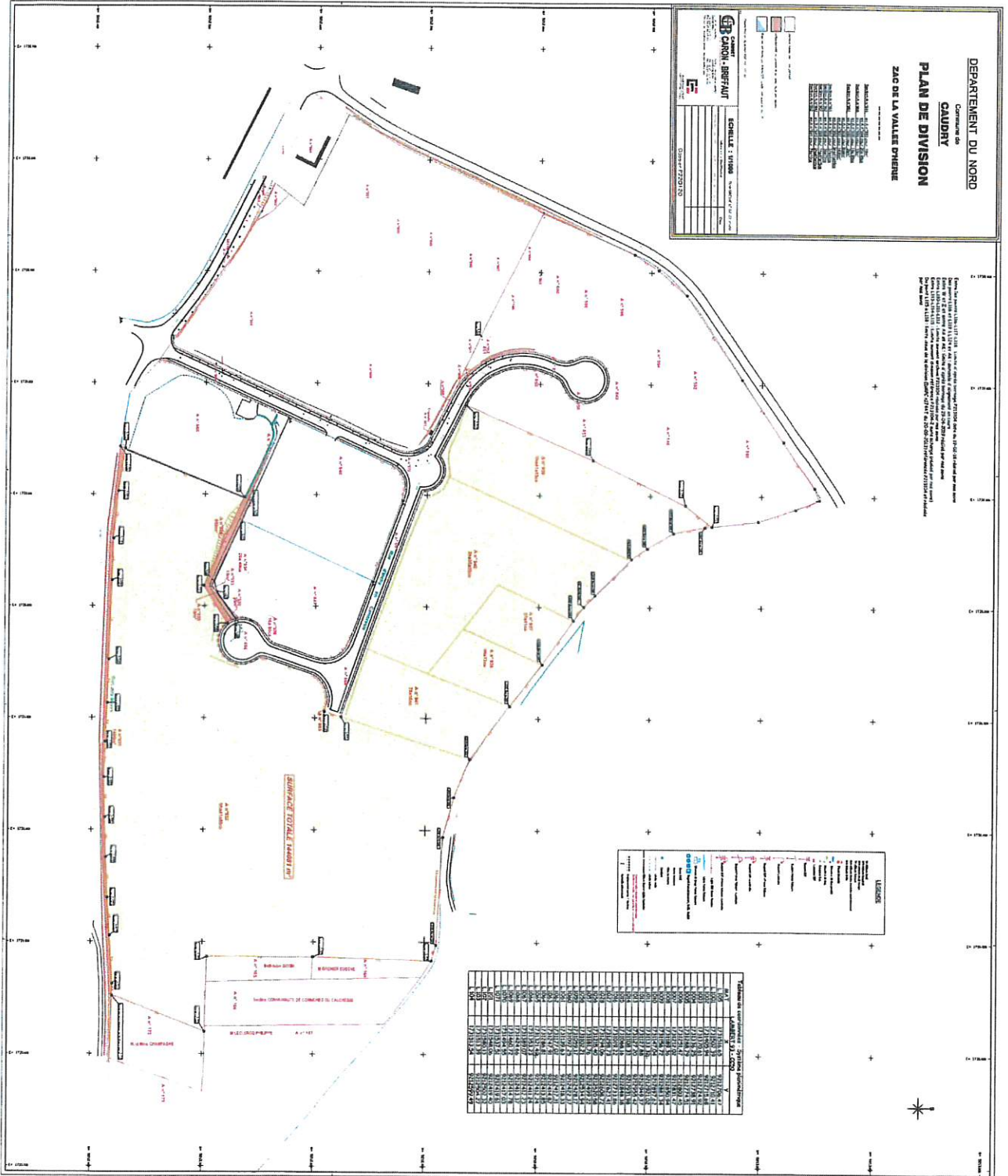
Serge SIMEON

IMPORTANT



Annexe 2020/162 :

Plan de division de la Vallée d'Hérie



DEPARTEMENT DU NORD
 CAHIER DES CHARGES
PLAN DE DIVISION
 ZAC DE LA VALLEE D'HERIE

SCHEMATA :
 SCHEMATA DE LA ZAC
 SCHEMATA DE LA ZONE
 SCHEMATA DE LA ZONE
 SCHEMATA DE LA ZONE
 SCHEMATA DE LA ZONE

LEGISLATION :
 Loi n° 101 du 12/1/77 relative aux zones d'aménagement global
 Décret n° 105 du 23/2/77 relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global
 Décret n° 106 du 23/2/77 relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global
 Décret n° 107 du 23/2/77 relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global
 Décret n° 108 du 23/2/77 relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global

PROJETANT :
 CAROL BUREAU
 15 rue de la République
 59100 Valenciennes
 Tél : 03 20 58 58 58
 Fax : 03 20 58 58 59
 Email : carol@carol-bureau.fr
 Site : www.carol-bureau.fr

PROJETE :
 Mairie de Valenciennes
 11 rue de la République
 59100 Valenciennes
 Tél : 03 20 58 58 58
 Fax : 03 20 58 58 59
 Email : mairie@valenciennes.fr
 Site : www.valenciennes.fr

DATE :
 16/12/2020

PROJET :
 ZAC DE LA VALLEE D'HERIE

PROJETE :
 Mairie de Valenciennes

PROJETANT :
 CAROL BUREAU

PROJET :
 ZAC DE LA VALLEE D'HERIE

Document communiqué en vertu de la Loi n° 101 du 12/1/77 relative aux zones d'aménagement global
 Le plan de division est soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement urbain
 Le plan de division est soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement urbain
 Le plan de division est soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement urbain
 Le plan de division est soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement urbain

LEGISLATION

Loi n° 101 du 12/1/77	relative aux zones d'aménagement global
Décret n° 105 du 23/2/77	relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global
Décret n° 106 du 23/2/77	relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global
Décret n° 107 du 23/2/77	relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global
Décret n° 108 du 23/2/77	relatif à la procédure d'aménagement des zones d'aménagement global

CALCUL DES SURFACES

Parcelle	Surface (m²)	Surface (a)	Surface (ca)
1	12345	0,123	0,123
2	23456	0,234	0,234
3	34567	0,345	0,345
4	45678	0,456	0,456
5	56789	0,567	0,567
6	67890	0,678	0,678
7	78901	0,789	0,789
8	89012	0,890	0,890
9	90123	0,901	0,901
10	01234	0,012	0,012
11	12345	0,123	0,123
12	23456	0,234	0,234
13	34567	0,345	0,345
14	45678	0,456	0,456
15	56789	0,567	0,567
16	67890	0,678	0,678
17	78901	0,789	0,789
18	89012	0,890	0,890
19	90123	0,901	0,901
20	01234	0,012	0,012
21	12345	0,123	0,123
22	23456	0,234	0,234
23	34567	0,345	0,345
24	45678	0,456	0,456
25	56789	0,567	0,567
26	67890	0,678	0,678
27	78901	0,789	0,789
28	89012	0,890	0,890
29	90123	0,901	0,901
30	01234	0,012	0,012
31	12345	0,123	0,123
32	23456	0,234	0,234
33	34567	0,345	0,345
34	45678	0,456	0,456
35	56789	0,567	0,567
36	67890	0,678	0,678
37	78901	0,789	0,789
38	89012	0,890	0,890
39	90123	0,901	0,901
40	01234	0,012	0,012
41	12345	0,123	0,123
42	23456	0,234	0,234
43	34567	0,345	0,345
44	45678	0,456	0,456
45	56789	0,567	0,567
46	67890	0,678	0,678
47	78901	0,789	0,789
48	89012	0,890	0,890
49	90123	0,901	0,901
50	01234	0,012	0,012